uced thanks

nada

t quality
legibility
th the

are filmed
ding on
ed impres-
ate. All
ing on the
impres-
a printed

fiche
"CON-
'END"),

ed at
rge to be
lmed
, left to
es as
rate the

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "À SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

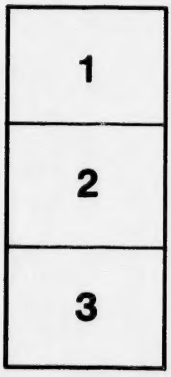

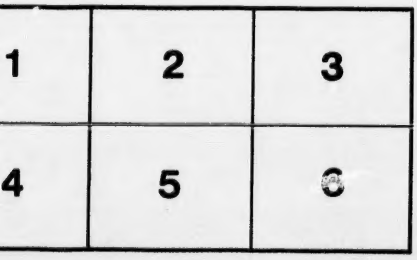

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

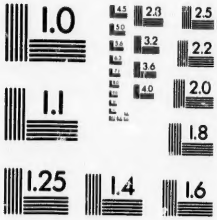

APPLIED IMAGE Inc
1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

4e Session, 8e Parlement, 29 Victoria, 1865.

Négociations Ministérielles pour la reconstruction du Gouvernement, nécessitée par la mort de Sir E. P. Taché.

Imprimé par G. E. Desbarats.

FC470 M5514 1865 fol. reserve

Négociations Ministérielles pour la reconstruction du Gouvernement, nécessitée par la mort de Sir E. P. Taché.

No. 1.—Mémoire fait le 4 aout 1865, sur la conversation qui avait eu lieu la veille entre MM. Macdonald et Brown.

M. Macdonald demanda, hier, une entrevue à M. Brown et l'informa que Son Excellence le Gouverneur Général l'avait mandé ce matin, et lui avait exprimé le désir que l'administration, telle que constituée en 1864, fut continuée au pouvoir avec aussi peu de changements que possible, afin de donner suite à la politique annoncée par le gouvernement lors de sa formation; qu'avec cette intention Son Excellence lui avait avoué l'opinion que la manière la plus naturelle de remplir la place devenue vacante par la mort de Sir E. P. Taché, serait que M. Macdonald prit la position de Premier-Ministre, comme étant le plus ancien membre du ministère, et que M. Cartier, suivant le même principe, deviendrait chef de la section bas-canadienne du gouvernement; et que pour arriver à ce but, il avait chargé M. Macdonald de prendre le poste de premier ministre, priant en même temps tous les autres ministres de conserver leurs portefeuilles. M. Macdonald informa de plus M. Brown qu'il avait donné son assentiment à la proposition de Son Excellence, et avait vu M. Cartier qui, de suite, avait déclaré être satisfait. Il invita alors M. Brown à accepter la proposition de Son Excellence.

M. Brown répondit qu'il était tout-à-fait disposé à entrer en arrangements pour faire subsister le gouvernement dans la même position qu'il occupait avant la mort de Sir E. P. Taché; mais que l'arrangement proposé différait beaucoup de cette position. Jusqu'à présent le gouvernement a été une coalition de trois partis politiques, représentés chacun par un chef reconnu, mais tous agissant sous un seul et même chef qui n'était plus sous l'influence des violentes passions de partis ou des ambitions personnelles, et qui était très-propre à inspirer confiance aux trois partis coalisés, et faire espérer que les conditions qui avaient présidé à leur union seraient remplies de bonne foi et à la lettre. M. Macdonald, M. Cartier et lui-même (M. Brown), étaient au contraire considérés comme chefs de partis, ayant les passations et les inspirations des hommes de partis; et placer l'un dans une position supérieure aux autres, avec l'immense avantage de chef du Cabinet, pourrait dans l'opinion publique, amoindrir la confiance que l'on a, et mettre sérieusement en danger l'existence même de la coalition. Ce serait changer complétement la situation. Quelque soit celui des trois qui sera préféré, un tel acte équivaudra à un abandon des bases de la coalition et à une reconstruction du gouvernement d'après les principes ordinaires des partis, sous un Chef de parti, inacceptable à une portion considérable de ceux qui soutiennent le ministère et assurent son existence. M. Brown rappela à M. Macdonald, que quand la coalition fut faite, le parti libéral, alors dans l'opposition, constituait une majorité dans la Chambre d'Assemblée :—que ce ne fut que pour accomplir une réforme nécessaire à la paix et au progrès du pays qu'il crut alors devoir mettre momentanément de côté les considérations de partis, et consentit à former une coalition avec ses adversaires, à des conditions que rien n'aurait pu lui faire accepter, si ce n'est le sentiment d'un grand devoir public. Il rappela à M. Macdonald la désavantageuse et embarrassante position que lui (M. Brown) et ses collègues, M. MacDougall et M. Howland, avaient occupée durant l'année dernière, se trouvant unis à neuf adversaires politiques tenant tous les principaux départements d'Etat; et il lui demanda comment les membres du parti libéral pourraient envisager cette nouvelle proposition d'abandonner leur position relative en plaçant un de leurs principaux adversaires au poste de Premier-Ministre, bien que le nombre de ses partisans conservateurs soit beaucoup moindre dans le parlement que celui des réformistes. M. Brown exprima sa conviction que la meilleure manière de régler la difficulté serait d'inviter quelqu'honorable membre du Conseil Législatif, ayant une haute position et sous lequel les trois grands partis coalisés pourraient agir avec confiance, à devenir le successeur du Col. Taché. Il ne voyait aucun autre moyen de continuer la position existante jusqu'à ce moment. M. Brown conclut en disant que la proposition de M. Macdonald entraînait évidemment la construction d'une nouveau gouvernement, et que si l'appui du parti réformiste du Haut-Canada, dans l'Assemblée, était désiré pour sa formation, il deviendrait nécessaire d'expliquer la politique du nouveau gouvernement, et de la définir explicitement. Parlant, cependant en son seul nom, il (M. Brown) restait sur le terrain qui avait servi de base aux négociations de 1864; il était prêt à appuyer de toutes ses forces et avec franchise et sincérité toute administration qui se formerait en s'engageant, comme le gouvernement de la coalition, à faire adopter au parlement, dans la session du printemps prochain, soit une mesure pour la réalisation définitive du projet de confédération de la conférence de Québec, soit une mesure pour faire disparaître les difficultés existantes en Canada, par l'introduction du principe fédéral dans le système du gouvernement, accompagnée de dispositions qui permettront aux provinces maritimes et au territoire du Nord-Ouest de pouvoir en faire partie.

M. Macdonald dit en réponse qu'au temps où la coalition avait été faite, en 1864, Sir Etienne Taché occupait la position de premier ministre, conjointement avec lui (M. Macdonald) comme chef de la chambre basse, et de la section haut-canadienne du cabinet. Qu'en consultant le mémoire contenant les bases de la coalition, on verra que M. Brown préférait d'abord supporter la politique du gouvernement sans entrer dans le ministère, mais qu'il fut agréé ensuite, par déférence aux désirs de ses partisans et aux pressantes instances de M. Macdonald, que lui et deux de ses amis politiques entreraient dans le gouvernement. Ces conditions furent acceptées, les portefeuilles alors vacants mis à la disposition de M. Brown, et la coalition fut consommée. M. Macdonald ajouta que Sir Etienne Taché n'avait pas été choisi comme premier ministre à l'époque de la coalition, ni comme partie de l'arrangement, mais qu'il avait été et était encore à la tête d'un gouvernement conservateur, et qu'il fut accepté ainsi que tous ses collègues bas-canadiens, sans la moindre modification. Que lors du décès du très-regretté Sir Etienne, Son Excellence était, sans autre communication préalable de son opinion, à M. Macdonald, ou à aucun autre qu'il (M. Macdonald) sache, arrivé à la conclusion que la meilleure manière de faire marcher le gouvernement était (comme susdit) que M. Macdonald montât d'un degré ; que M. Cartier, second par ordre d'ancienneté, en fit autant, et que les autres arrangements restassent les mêmes qu'auparavant. Qu'il (M. Macdonald) pensait avec Son Excellence, que c'était la meilleure solution et ne pouvait que l'accepter ; qu'il n'avait, toutefois, aucun sentiment personnel dans cette affaire, et que, en eût-il, il croirait de son devoir de le sacrifier à l'obtention du grand projet si avantageusement inauguré et qu'il voudrait mener à bonne fin. Il se mettrait donc volontiers de côté et effacerait ses prétentions afin qu'une autre personne pût être nommée au poste de premier-ministre ; qu'il pensait que M. Cartier devait être cette personne, qu'après la mort du Col. Taché, M. Cartier était indubitablement l'homme le plus influent dans cette partie du pays, et serait choisi par les partisans bas-canadiens du gouvernement comme leur chef ; que ni M. Brown, ni M. Macdonald n'avait le droit d'imposer un chef au Bas Canada ; que le premier-ministre devait être, selon l'usage, le chef ou le plus ancien membre soit du Haut, soit du Bas Canada ; et que, comme il (M. Macdonald) avait, par suite de l'attitude prise par M. Brown, effacé ses prétentions, il s'ensuivait que M. Cartier devait être nommé premier-ministre. M. Macdonald dit en concluant que, bien qu'il supposait que Son Excellence n'aurait aucune objection au choix de M. Cartier, il devait néanmoins lui soumettre cette proposition et obtenir l'assentiment de Son Excellence.

M. Brown répliqua que dans quelques unes des vues énoncées par M. Macdonald, il y avait divergence entre cette proposition et la première ; mais que celle-ci, comme l'autre, avait pour effet la construction d'un nouveau gouvernement sous des circonstances bien propres à compromettre les garanties données au parti libéral. Cependant, avant de discuter davantage cette proposition il déclarait, si elle était formellement faite, désirer consulter ses amis, M. MacDougall et M. Howland.

Ainsi se termina cette entrevue, et la correspondance suivante eut lieu.

No. 2. L'Hon. J. A. Macdonald a l'Hon. George Brown.

Québec, le 4 Août, 1865.

Mon cher Monsieur,

Immédiatement après la conversation que nous avons eue et que nous avons résumée par écrit, j'ai obtenu de Son Excellence la permission de vous faire la proposition suivante : M. Cartier, comme chef de la majorité ministérielle du Bas-Canada en Parlement, occuperait la position de premier-ministre, devenue vacante par le décès de Sir Etienne Taché, les autres membres du cabinet conservant leurs portefeuilles respectifs. Tous les membres bas-canadiens du cabinet acceptent cette combinaison, ainsi que M. Campbell et moi-même ; je puis aussi vous garantir que M. le Soliciteur Général Cockburn, actuellement absent, ne s'y opposera pas.

Veuillez, je vous prie, me répondre au plus vite.

Veuillez croire, Monsieur, etc., etc.

JOHN A. MACDONALD.

A l'Hon. Geo. Brown.

No. 3.—L'hon. George Brown a l'hon. J. A. Macdonald.

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu votre lettre de cette après-midi, par laquelle vous m'invitez à garder ma position actuelle dans un ministère dont M. Cartier serait le chef. En réponse, j'ai l'honneur de vous informer que MM. Howland et MacDougall, avec lesquels j'en ai

conféré, considèrent, ainsi que moi, cette proposition comme tendant à créer une nouvelle administration dans laquelle les garanties données au parti libéral se trouveraient gravement compromises. Toutefois, animés d'un vif désir d'éviter tout ce qui pourrait compromettre les plans du ministère de coalition sur la question constitutionnelle, nous ne pouvons prendre la responsabilité d'accepter ou de rejeter votre proposition avant de nous être consultés avec nos amis politiques. Je suis prêt à agir immédiatement dans ce sens et, à cette fin, il est nécessaire que j'aie, par écrit, un exposé lucide des bases sur lesquelles M. Cartier se propose de former la nouvelle administration.

J'ai l'honneur, etc.,

GEO. BROWN.

A l'Hon. J. A. MACDONALD.

No. 4.—L'HON. J. A. MACDONALD A L'HON. GEO. BROWN.

Québec, samedi, 5 août, 1865.

MON CHER MONSIEUR,

Je suis fâché d'apprendre, par votre lettre d'hier, que vous ne pouvez, sans vous entendre préalablement avec vos amis politiques, ni accepter ni rejeter la combinaison qui ferait de M. Cartier le chef du ministère, en remplacement de feu Sir Etienne Taché, les autres membres du cabinet conservant leurs portefeuilles respectifs. J'ai consulté M. Cartier et il pense comme moi que le temps presse et qu'il serait très-inopportun d'attendre la décision de vos amis.

Le Parlement s'assemble mardi prochain, et, à notre point de vue, la position du gouvernement et l'avenir du grand projet qui l'occupe, seraient également compromis si le ministère entrait en Chambre sans être au complet et sans avoir un programme bien arrêté.

Je suis autorisé à vous déclarer que Son Excellence est de cette opinion et croit que l'intérêt public exige que le ministère soit immédiatement reconstruit.

En pareilles circonstances et pour prévenir toute possibilité d'un échec au projet de confédération des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, par suite d'un indice de division parmi les membres de la coalition formée pour accomplir ce projet, M. Cartier et moi, sans admettre qu'il y ait des raisons suffisantes pour que l'un ou l'autre de nous se retire, nous sommes convenus de proposer Sir Narcisse Belleau pour le portefeuille de premier-ministre et le poste de Receveur Général *vice* Sir Etienne Taché, les autres membres du Conseil Exécutif conservant leurs positions respectives, et le programme du gouvernement demeurant le même que celui qui fut soumis au Parlement en juillet, 1864, comme base de la coalition formée à cette époque. Son Excellence m'autorise à vous faire cette proposition en vous priant de répondre le plus tôt qu'il vous sera possible.

Veuillez croire, etc.,

JOHN A. MACDONALD.

A L'HON. GEO. BROWN.

No. 5.—L'HON. GEORGE BROWN A L'HON. JOHN A. MACDONALD.

Québec, 5 Août, 1865.

Samedi, 5h. après-midi.

MON CHER MONSIEUR,

Votre lettre de cette après-midi m'a été remise par le Colonel Bernard, et je l'ai communiquée à mes collègues. Voici les conclusions auxquelles nous sommes arrivés.

Sans avoir la moindre intention de faire injure à Sir Narcisse Belleau, nous croyons devoir vous déclarer que, pour notre part, nous ne l'aurions pas choisi pour succéder à Sir Etienne Taché. Mais puisqu'il a été choisi par M. Cartier et vous, et que nous sommes tout aussi désireux que vous-même de prévenir toute possibilité d'échec au projet de confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, par suite d'un indice de division parmi nous, nous ne nous opposerons pas à ce choix.

Je crois néanmoins qu'il est nécessaire que Sir Narcisse Belleau se fasse expliquer et accepte, en termes plus explicites que ceux indiqués par vous, le programme qui forme la base de notre coalition.

Il est juste que la base demeure la même qu'en juin 1864, mais il faut bien s'entendre sur la modification apportée par l'arrangement que des événements ultérieurs rendirent nécessaire et qui fut ratifié par Sir Etienne Taché au mois de mars 1865. Voici quel était l'arrangement de juin 1864 :

" Le gouvernement est prêt à s'engager à présenter une mesure, à la prochaine " session, pour faire disparaître les difficultés existantes en introduisant le principe " fédéral en Canada, accompagnée d'une disposition qui permettra aux provinces ma- " ritimes et au territoire du Nord-Ouest de s'incorporer dans le même système de gou- " vernement.

' Et le gouvernement cherchera, en envoyant des représentants aux provinces maritimes ' et en Angleterre, à gagner l'assentiment des intérêts qui sont hors du contrôle de notre ' législature, à la mesure qui permettra à toute l'Amérique Britannique du Nord de ' s'unir sous une législature basée sur le principe fédéral.'

Sir Narcisse Belleau devra comprendre que les événements survenus dans les provinces maritimes ont malheureusement empêché cet arrangement d'être mis à exécution, du moins au temps prévu ; il devra comprendre qu'il devint nécessaire de considérer ce qu'il y avait à faire en présence de ces événements, et que nous en vînmes à cette conclusion : unir tous nos efforts pour faire adopter le projet de la conférence de Québec. Mais, au cas où nous ne pourions vaincre les objections des Provinces maritimes assez à temps pour proposer, à l'ouverture des chambres en 1866, une mesure définitive au sujet de la confédération, nous présenterions alors au Parlement, et userions de toute l'influence du gouvernement pour la faire passer, une mesure relative à la reforme du système constitutionnel du Canada, conformément à l'arrangement du mois de Juin, 1864.

J'ai l'honneur, etc.,

GEO. BROWN.

A l'Hon. J. A. MACDONALD.

No. 6.—L'HON. J. A. MACDONALD A L'HON. GEO. BROWN.

Québec, le 7 août, 1865.

MON CHER MONSIEUR,

Sir Narcisse Belleau est arrivé hier de la campagne et je suis heureux de vous informer qu'il a, sur la demande de monsieur Cartier et de moi-même, et bien qu'avec une grande répugnance, accepté la position de Premier-Ministre et le portefeuille de Receveur-Général.

Il accepte le programme du dernier ministère tel qu'exposé dans votre lettre de samedi, et l'adopte comme celui de son administration. Ce programme sera, comme de raison, soumis aux deux chambres le plus vite possible.

Veuillez croire, etc.,

JOHN A. MACDONALD.
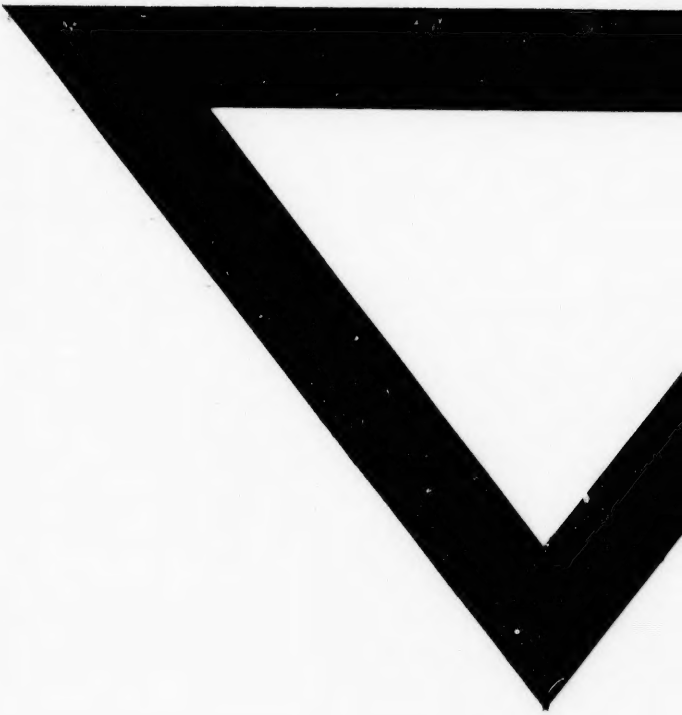
A l'Hon. GEO. BROWN.